

Projet d'avis TAC 2027

Cet avis fait part dans un premier temps des commentaires généraux des membres du CC SUD concernant notamment la *Communication de la commission au parlement européen et au conseil (SWD(2026) 145 final)* et intitulée : *Pêche durable dans l'Union européenne : état des lieux et perspectives pour 2027*, puis dans un second temps les membres du CC SUD partagent leurs commentaires stock par stock dans leur zone de compétence. Cet avis a donc à la fois pour destinataire la Commission Européenne mais aussi les représentants des États Membres en charge des négociations au Conseil de fin d'année établissant les TAC pour 2027.

1. La pêche durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2027

Si l'état global des ressources halieutiques dans l'Union européenne s'est amélioré ces dernières années, ce bilan masque des situations de fragilité, notamment dans le golfe de Gascogne et les eaux ibériques. Les possibilités de pêche des stocks d'importance économique y ont connu une érosion significative au cours des cinq dernières années.

Dans ce contexte, la gestion des pêcheries doit évoluer vers une approche plus globale. L'approche actuelle, principalement fondée sur une gestion espèce par espèce, montre ses limites pour les pêcheries mixtes démersales de la zone de compétence du CC SUD. Une approche multi-spécifique et multi-flottes apparaît nécessaire pour mieux prendre en compte les interactions entre les stocks et les conséquences économiques et sociales des mesures de gestion.

Par ailleurs, la baisse du recrutement observée à moyen et long terme pour la majorité des stocks benthiques et démersaux du golfe de Gascogne, qui semble notamment liée aux effets du changement climatique, appelle à renforcer les connaissances scientifiques. La poursuite de travaux de recherche, tels que le projet RELIEFs pour la sole, est indispensable pour mieux anticiper les évolutions des ressources et accompagner les activités de pêche sur le moyen et le long terme.

La durabilité des pêcheries doit ainsi être appréhendée au travers d'une approche globale, intégrant les dimensions biologiques, environnementales, économiques et sociales, afin de concilier exploitation durable des ressources, préservation des écosystèmes et viabilité des entreprises et de l'ensemble de la filière.

2. Possibilités de pêche 2026 pour les stocks d'intérêt du CC SUD.

Les ONG environnementales du CC SUD, soulignent ici et de manière générale, l'importance de fixer les possibilités de pêche conformément au meilleur avis scientifique disponible : Les TACs dans l'Atlantique Nord-Est doivent être établis en ligne avec les limites de capture recommandées par le CIEM, sans les dépasser. Il s'agit d'une condition essentielle pour respecter les objectifs de la Politique Commune de la Pêche, assurer la durabilité à long terme

des populations de poissons et protéger l'avenir socio-économique des communautés côtières dépendantes d'écosystèmes marins sains.

Le tableau ci-dessous rappelle les propositions du CIEM pour 2027, puis les commentaires plus détaillés des membres du CC SUD sont exprimés stock par stock.

Stocks	Références	AVIS ICES 2025 pour 2026 (tonnes)	TAC 2026 (tonnes)	Avis CIEM 2026 pour 2027 (tonnes)
Plie VIII&IXa	<i>Pleuronectes platessa</i> - PLE/8/3411	99	99	99
Lieu jaune VIII&IXa	<i>Pollachius pollachius</i> - POL/8ABDE POL/08C POL/9/3411)	703	1043	703
Merlan VIII&IXa	<i>Merlangius merlangus</i> - WHG/08	990	990	664
Baudroies VII&VIIIabd	<i>Lophiidae</i> - ANF/07 ANF/8ABDE	58 480 BB: 22 390 W: 36 090	58 480	56 110 BB : 19 130 W : 36 980
Cardines VII-b-k-VIIIabd	<i>Lepidorhombus</i> - LEZ/07 LEZ/8ABDE	15 563 Bosci: 694 Whiffiagonis: 14 869	17 609	XX Bosci : 694 Whiffiagonis :
Merlu VIIIabd	<i>Merluccius merluccius</i> - HKE/8ABDE	54 912	54 912	46 824
Sole VIIIab	<i>Solea Solea</i> - SOL/8AB	1 664 - 2 482 (Fmsy : 2699)	2 482	1 498 – 2 271 (Fmsy = 2 552)
Langoustine VIIIab FU23-24	<i>Nephrops</i> - NEP/8ABDE	4 014	4 014	Avis le 30 Octobre
Baudroies VIIIc&IXa	<i>Lophiidae</i> - ANF/8C3411	3913–6220 BB: 1192 – 1792 W: 2721 – 4428	5 381	4 746 – 7 996 BB : 1 905 – 3 377 (Fmsy = 2 786) W : 2 841 – 4 619 (Fmsy = 3 777)
Cardines VIIIc&IXa	<i>Lepidorhombus</i> - LEZ/8C3411	Whiffiagonis: 1458–3257 Boscii: 1973–4244	4 986	XX - XX

				Bosci : <i>Whiffiagonis</i> : 1 342 – 2 987 (Fmsy = 1 985)
Merlu VIIIc IXa	<i>Merluccius merluccius</i> - HKE/8C3411	10 526 – 20 125 (Fmsy: 14 907)	17 445	8 420 – 15 985 (Fmsy = 11 886)
Sole VIIIc IXa	<i>Solea spp</i> – SOO/8CDE34	190	492	157
Langoustine VIIIc FU25	<i>Nephrops</i> - NEP/8CU25	0	0	0
Langoustine VIIIc FU-31	<i>Nephrops</i> - NEP/8CU31	35	35	35
Langoustine IXa FU26-27	<i>Nephrops</i> – NEP/9/3411	0	0	0
Langoustine IXa FU28_29 et FU 30	<i>Nephrops</i> – NEP/9/3411	FU 28-29 : 170 FU30:15	185 dont 15 en FU 30	FU 28-29 : 170 FU30:15

ZONES VIII ET IX – GOLFE DE GASCOGNE + EAUX IBERIQUES

➤ **Plie VIII&IXa** (*Pleuronectes platessa* – PLE/8/3411)

Les membres du secteur du CC SUD s'opposent à l'application systématique et arbitraire de la réduction de précaution de 20% des possibilités de pêche tous les 3 ans, pour les stocks évalués en catégorie 5 et 6. Malgré les évolutions du cadre réglementaire s'appliquant aux pêcheries et bénéficiant au stock, cette réduction s'impose à l'avis du CIEM et conduit donc à une érosion inéluctable des possibilités de pêche et génère des contraintes disproportionnées pour les pêcheries.

➤ **Lieu Jaune VIII&IXa** (*Pollachius pollachius* - POL/8ABDE, POL08C, POL/9/3411)

Les membres du secteur du CC SUD proposent un roll-over du TAC 2026 pour 2027. En effet, il conviendrait d'étudier l'impact des mesures fortes déjà prises en 2024 (baisse conséquente des 3 TAC, TMRC à 42 cm, mesures pêche récréative, etc.) avant d'établir de nouvelles contraintes. Un benchmark est ainsi prévu pour 2027-2028. Les représentants de professionnels du CC SUD

indiquent par ailleurs un décalage entre les estimations à la baisse du CIEM et le ressenti des professionnels d'une présence à la hausse de l'espèce.

➤ **Merlan VIII&IXa** (*Merlangius merlangus* - WHG/08)

Les membres du CC SUD soulignent qu'une application de l'avis CIEM pour 2027 représenterait une baisse de 71% du TAC depuis 2023.

➤ **Petit pocheteau gris** (*Dipturus batis* - RJB)

Le CIEM a publié en 2024 un avis conjoint sur le petit pocheteau gris et le pocheteau intermédiaire. Pour ces deux stock DLS (catégorie 6) le CIEM ne propose pas de recommandations de captures par manque de données et car aucune requête n'est adressée au CIEM sur ces espèces. Or les observations des professionnels ainsi que des scientifiques (campagnes et projets : IBTS, EVHOE, ObsMer, POPOC...) montrent une augmentation de l'abondance de cette espèce, et les données sont suffisantes (IBTS) pour produire un indice de biomasse et une évaluation spécifique.

Les membres du CC SUD demandent donc à la Commission européenne d'adresser au CIEM une requête pour la production d'un avis CIEM dédié au petit pocheteau gris (*Dipturus batis*) en zone VIII et IXa ainsi que la mise en place à court terme d'un dispositif encadré de pêche scientifique pour compléter les séries de données.

ZONE VIII – GOLFE DE GASCOGNE

➤ **Baudroies VII&VIIIabd** (*Lophiidae* – ANF/8ABDE)

➤ **Cardines VII-VIIIabd** (*Lepidorhombus* – LEZ/07, LEZ/8ABDE)

➤ **Merlu VIIIabde** (*Merluccius merluccius* – HKE/8ABDE)

Les membres du secteur du CC SUD proposent un roll-over du TAC de 2026 pour 2027, en effet la recommandation pour 2027 comporte des erreurs avérées :

1. l'étude se concentre sur une zone très restreinte du lieu de pêche et ne s'appuie que sur une campagne de données de pêche au chalut dans la zone de Porcupine ;
2. Et ne tient pas compte de l'impact que la réglementation de la pêche elle-même a eu sur la mortalité par pêche, puisque les périodes de fermeture des ZME prévues par le règlement 2022/1614 ont entraîné la fermeture des zones de pêche historiques à la palangre et que ce mode de pêche a subi une baisse de 34 % de son volume moyen de captures. Et que cette mortalité est l'un des quatre critères sur lesquels se fondent les

recommandations scientifiques...

Ces erreurs ont été détectées et se sont accumulées ces dernières années, avec plusieurs propositions de réduction des TAC, ce qui doit être corrigé sans délai compte tenu de l'impact socio-économique qu'entraîne un stock aussi répandu que celui du merlu et qui touche de multiples flottes et zones de pêche.

Une attention particulière doit être accordée aux discussions portant sur la répartition zonale du stock de merlu Nord avec les États tiers afin que cela ne conduise pas à une modification de la clé du TAC global au détriment du sous-TAC en zone 8abde.

➤ **Sole VIIIab** (*Solea Solea* – SOL/8AB)

Les membres du CC SUD soulignent la nécessité d'une meilleure compréhension de l'influence de l'environnement sur la dynamique du stock. Dans la continuité du projet RELIEF (2024-2025), qui a notamment étudié les causes de la diminution du recrutement, de nouveaux projets et travaux scientifiques devront être soutenus pour permettre l'intégration de ces facteurs dans le processus de formalisation d'avis du CIEM et la mise en place le cas échéant d'une stratégie de gestion de long terme.

➤ **Langoustine VIIIab** (*Nephrops* - NEP/8ABDE)

Les membres du CC SUD soulignent la nécessité de comprendre l'impact des facteurs environnementaux et anthropiques, dans un contexte de préoccupations croissantes relatives à l'évolution du stock de langoustine du Golfe.

➤ **Bar VIII ab** (*Dicentrarchus labrax* – BSS/8AB)

L'augmentation + 138 % pour 2026 pour la zone 8ab, traduisait les effets positifs des mesures de gestion mises en œuvre par les structures professionnelles et les pêcheurs ces dernières années. Sur proposition des représentants professionnels, il a été choisi, par précaution, de limiter l'augmentation à 35 %, afin de sécuriser cette augmentation dans le temps, en mettant en place un système de gestion plus prévisible pour la filière. L'avis scientifique pour 2027, bien qu'il recommande un plafond de captures inférieur de 7 % à celui proposé dans l'avis 2026, demeure particulièrement favorable. Dans ce contexte, les membres du CC SUD renouvellent leur demande d'un plan de gestion pluriannuel intégrant une clause de sauvegarde ainsi qu'une limitation des variations interannuelles afin de maintenir les possibilités de pêche à un niveau constant.

➤ **Raie brunette VIIIab VIII** (*Raja undulata* - RJU/8-C)

Dans l'attente des résultats du projet AGEPPPOP et de façon à maintenir les efforts de collecte de données scientifiques visant à améliorer l'évaluation du stock, il importe de reconduire pour 2027 le dispositif de pêche sentinelle. Les membres du CC SUD demandent également la réalisation d'un benchmark pour ce stock.

ZONE IX – EAUX IBERIQUES

- **Baudroies VIIIc** (*Lophiidae* – ANF/8C3411)
- **Cardines VIIIc & IXa** (*Lepidorhombus* – LEZ/8C3411)
- **Merlu VIIIc IXa** (*Merluccius merluccius* - HKE/8C3411)

Les membres du secteur du CC SUD proposent un roll-over de 2026 pour 2027. En effet, après 10 ans de plan de récupération, le stock de merlu est rétabli, une baisse de 20% du quota semble donc absurde aux représentants du secteur et liée uniquement aux biais méthodologies des modèles utilisés par les scientifiques. Un quota suffisant est important pour permettre une juste répartition entre les différents métiers.

- **Sole VIIIc IXa** (*Solea spp* – SOO/8CDE34)
- **Langoustine VIIIc, FU 31** (*Nephrops* - NEP/08C)
- **Langoustine VIIIc et IXa FU25, 26-27** (*Nephrops* - NEP/08C)

Les membres du secteur du CC SUD proposent la mise en place d'un quota de pêche sentinelle.

- **Langoustine IX FU 28-29** (*Nephrops* – NEP/9/3411)